



Quels sont mes droits immobiliers après la séparation ?

Par **chloebrigo**, le **18/11/2016** à **20:40**

Bonjour, rnrnJe voudrait me renseigner sur mes droits immobiliers après la séparation:rnrnMon ex-compagne et moi avons construit une maison, dont le terrain est donné par ses parents (elle est la seule propriétaire).rnrnLe crédit immobilier est à nos deux noms. J'ai effectué la plupart des travaux. rnrnÉtant séparé depuis 6 ans, mon ex-compagne met la maison en vente actuellement. Je voudrais savoir mes droits.rnrnMerci.

Par **amajuris**, le **18/11/2016** à **21:47**

bonjour,rnvous n'avez aucun droit sur la maison qui appartient en propre à votre concubine.rnsi vous pouvez prouver que vous avez une créance envers votre ex-concubine (financement de la maison) et qu'elle refuse tout remboursement, vous devrez prendre un avocat et saisir le TGI.rnencore une fois, il faut éviter d'être emprunteur pour financer un bien immobilier qui ne vous appartient pas, sauf si c'est pour faire un cadeau.rnsalutationsrnsalutations